

SEANCE DU 27 juin 2024

Convocation du 20 juin 2024

L'An Deux Mil vingt quatre le vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, LONGUEVILLE Hervé, DESBOS Jean-François, BENASSY Marie-Pierre, DE MONTGOLFIER Bernard, JOLLIVET Céline POULLENARD Isabelle, SASSOLAS Elisabeth

ABSENTS : ASTIC Michel, MINODIER Stéphanie, GUERIN Yannick (excusés)

SECRETAIRE : SASSOLAS Elisabeth

Le PV de la séance du 26 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Création de voirie "chemin de Mège" - choix de l'entreprise	27/2024
--	----------------

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises relative à la création de la voie nommée Chemin de Mège. 3 entreprises ont répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis suivant :

Entreprise : **COMTE travaux publics**
80 rue de la Chalaye
07440 ALBOUSSIERE

lot 1 terrassements : **30 750 € ht**
Lot 2 eaux pluviales : **7 810 € ht**

Tarif de location des salles à Sully pour les associations à compter du 1^{er} janvier 2025	28/2024
--	----------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24/2022 du 03 juin 2022 instaurant les tarifs de location des salles à Sully.

Il propose au conseil municipal la modification des modalités de location attribuées aux associations de la commune qui étaient :

	Grande salle	Petite salle
Associations de la commune	1 fois gratuite la Grande ou la petite salle les week-ends Ou 1 fois gratuite la Grande et la petite salle les week-ends avec un forfait ménage de 50 € Et 1 fois gratuite le mardi ou le mercredi ou le jeudi	
. Locations des 2 salles à la même personne une fois par an	450 €	250 €
	550.00 €	

Il propose de cesser la gratuité des salles et d'appliquer un pourcentage sur le tarif des locations pour les particuliers de la commune ceci en vue de participer aux frais de ménage, de fonctionnement de ces salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 voix CONTRE et 8 POUR :

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs de location et les conditions d'utilisation de ladite salle à compter du **1^{er} janvier 2025**

	Grande salle	Petite salle
Associations de la commune <ul style="list-style-type: none"> . première demande de location . Locations des 2 salles 	30 % du tarif ordinaire 30 % du tarif ordinaire	30 % du tarif ordinaire
Associations de la commune – 2^{ème} demande <ul style="list-style-type: none"> . location . Locations des 2 salles 	450 €	250 €
Location supplémentaire du lundi ou jeudi	100 €	50 €
	550 €	

- Les autres tarifs de location restent inchangés soit :

Particuliers de la commune une fois par an <ul style="list-style-type: none"> . Locations des 2 salles à la même personne une fois par an 	450 €	250 €
Location supplémentaire du lundi ou jeudi	100 €	50 €
Locations commerciales	1 journée 300 € + 200 € par jour supplémentaire	1 journée 200 € + 100 € par jour supplémentaire
Location journée de la semaine (si jour férié même tarif qu'un week-end)	175 €	125 €
	550.00 €	

DIVERS

► **Décision du Maire n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a effectué une décision concernant un virement de crédit de chapitre à chapitre.

► **Aire de Loisirs - attribution de subvention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir l'arrêté attributif de subvention de l'agence nationale du sport d'un montant de 30 000 € pour la création d'un terrain multi-sports et d'un parcours VTT pour une dépense de 73 500 € ht.

► **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du syndicat des eaux Cance Doux**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le rapport annuel 2023 du syndicat CANCE DOUX.

► **Travaux carrefour de la Croix du Fraysse**

Les travaux d'enfouissement des réseaux devraient débuter début septembre.

► **Travaux voirie 2024**

Des devis viennent d'être demandé pour la réfection de voirie « chemin de Collet » et « Chemin de Beaudier » ; La décision sera prise en fonction du résultat de consultation des entreprises.

► **Les bennes à encombrants**

Cette année, petit changement, les bennes à encombrants seront à disposition sur le parking de la salle Sully le mercredi 25 juillet à 8h00 au jeudi 26 juillet au soir.

► **Décision du Maire n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a effectué une décision concernant un virement de crédit de chapitre à chapitre.

► **Aire de Loisirs - attribution de subvention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir l'arrêté attributif de subvention de l'agence nationale du sport d'un montant de 30 000 € pour la création d'un terrain multi-sports et d'un parcours VTT pour une dépense de 73 500 € ht.

► **Les bennes à encombrants**

Cette année, petit changement, les bennes à encombrants seront à disposition sur le parking de la salle Sully le mercredi 25 juillet à 8h00 au jeudi 26 juillet au soir.

► **Les travaux installation de la fibre**

L'entreprise COLAS va intervenir courant juillet notamment aux quartiers de Tavenard, Champjean et la Vieille Route ainsi que sur des parties de la RD 532 et de la RD 229.

► **Classement de certaines communes en zone « France Ruralité Revitalisation »**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier des sénateurs Mathieu DARNAUD et Anne VENTALON adressé à Mme la Préfète de Région Auvergne Rhône Alpes lui demandant pourquoi certaines communes dont Etables avaient été exclues de ce classement.

► **Fête de la Nature du 25 mai**

Une journée bien réussie avec de nombreux participants et une journée riche en découverte de la faune et de la flore tout ceci suivi d'un atelier floral.

► **Passage de l'Ardéchoise le samedi 15 juin**

Merci à tous les participants (écoles, associations...) qui ont su accueillir tous les cyclistes sur le parcours des gravèles.

► **Fonds Unique Logement (FUL)**

Le 31 mai dernier, Monsieur le Maire et Mme TRACOL Cécile ont reçu le chargé de mission de cet organisme afin de faire une présentation du dispositif ainsi que les actions initiées sur le territoire grâce aux différents financements qui vise à la mise en œuvre du droit au logement en faveur des plus démunis.

► **logement T4 à louer**

Monsieur le Maire informe qu'un logement de type 4 se libère à la résidence des champs le 1^{er} août prochain.

Conseil du vendredi 27 juin 2024

SEIGNOVERT Pascal	
SASSOLAS Elisabeth	